

Assemblée générale du COSMOS
Jeudi 26 mai 2005 – Maison du sport français – PARIS
Compte rendu synthétique

L'assemblée générale 2005 du Conseil social du mouvement sportif (COSMOS) s'est tenue le jeudi 26 mai 2005 à la Maison du sport français à PARIS. Cette assemblée électorale a reconduit la représentation de la FFVoile (*) au sein du bureau du COSMOS, après une élection en troisième position pour 20 places, par 842 voix pour 864 votants exprimés, derrière le CNOF et la Fédération française de judo et disciplines associées (**).

*

Les membres du bureau du COSMOS représentent les employeurs sportifs dans les instances de dialogue social, en particulier :

- la Commission mixte paritaire (CMP) pour l'étude de la Convention collective nationale du sport - CCNS (en parcours final de négociation),
- la Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF) et sa sous-commission « CQP » pour l'étude des projets de certificat de qualification et toutes questions d'emploi et de formation,
- le Groupement paritaire de coordination sport (GPCS) pour la mise en œuvre des décisions l'utilisation des fonds de la formation professionnelle,
- le Fond d'aide au développement du paritarisme (FADP) pour la gestion des fonds du paritarisme,
- la Commission professionnelle consultative (CPC) et ses deux sous-commissions (« sport », présidée par le COSMOS et « animation ») saisies notamment pour avis relatif à la qualification dite de « sécurité » (article L.363.1 du Code de l'éducation),
- les jurys des diplômes, titres et certificats professionnels (examens et validation des acquis de l'expérience,...).

Dans toutes ces instances, le COSMOS a vocation à prendre des positions et des décisions conformes à l'intérêt général des employeurs sportifs adhérents, assez massivement rassemblés sous le statut associatif. Ces positions sont débattues préalablement au sein du bureau du COSMOS et de sa commission formation.

Le bureau étudie également la validité des demandes de création de sections COSMOS sectorielles ou intersectorielles (voile ou nautisme par exemple) qu'il propose ensuite à la décision de l'Assemblée générale.

*

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants d'activité du COSMOS dans ses missions de représentations des employeurs sportifs, le montant des cotisations a été actualisé(***). La FFVoile ne saurait trop rappeler l'importance stratégique du secteur voile et l'intérêt individuel des structures affiliées d'adhérer au COSMOS et ce, dès le premier emploi, fût-il occasionnel ou saisonnier.

* * *

(*) Titulaire : Jean KERHOAS, suppléant : Jacques CATHELIN.

(**) Pour information, les représentants de l'UCPA (787 voix) et du CDOS de VENDEE (480 voix) sont aussi élus parmi les membres du bureau.

(***) Cotisations COSMOS 2005 : de 1 à 10 ETP : 15 €, de 11 à 50 ETP : 45 €, de 51 à 100 ETP : 75 €, de 101 à 500 ETP : 200 €, plus de 500 ETP : 400 € ; ETP = emplois équivalents temps plein.